

un entrepreneur pour commencer à dépenser de l'argent relativement aux projets; ainsi, alors que notre contribution variait, les frais se sont généralement accumulés là-bas. Le coût du programme a monté.

Pourquoi, précisément, le coût du programme a-t-il augmenté au point qu'indiquent les listes, pourquoi y a-t-il un tel écart entre les prévisions de 1957-1958 et celles de 1958-1959, je ne saurais vous le dire.

En réalité, il s'agit d'une facture que l'OTAN nous présente.

M. BROOME : Monsieur le président, je ne sais s'il est conforme au règlement que je pose ma question à ce moment-ci, mais relativement aux frais de voyage et de déménagement, je constate qu'ils ont diminué de quelque 10 millions et que les frais de transport par bateau et par chemin de fer sont tombés d'environ 8 millions de dollars.

Sur un article de dépenses plutôt considérable, je me demande pourquoi le pourcentage de la réduction est si élevé.

Je me reporte à cette feuille de récapitulation de la défense nationale, codifications 5 et 6. On donne le total des dépenses de voyage et de déménagement. C'est pourquoi je me demande s'il est à propos de poser ma question maintenant.

M. MILLER : Nous pouvons en parler maintenant comme sommes globales. On les a réunis comme totaux des déplacements individuels effectués dans les trois services.

L'une des raisons du fléchissement de cet article des prévisions est que nous avons une baisse considérable dans le coût de l'alternance des membres de la brigade.

L'année dernière, nous avons fait alterner le personnel de la brigade et les frais de l'année se sont par conséquent accrus. Mais cette année, l'alternance n'est pas en vigueur, de sorte que nos frais sont considérablement inférieurs. Voilà le tableau. C'est la raison pour laquelle nous avons été en mesure de réduire les frais à ce point.

M. PEARSON : Serait-il exact de dire qu'il y a eu l'année dernière des frais additionnels pour le transport du contingent canadien à Suez et que de tels frais ne seront pas encourus cette année?

M. MILLER : Le personnel de la Force d'urgence des Nations-Unies alterne chaque année, de sorte que les frais se renouvellent et qu'il ne devrait pas y avoir de différence, d'une année à l'autre, à ce sujet.

M. CHAMBERS : Monsieur le président, je ne saisis pas très bien la question du transfert du matériel pris dans les approvisionnements des services armés. Comment en arrivez-vous à ce chiffre de valeur pour l'Algérie construit il y a déjà un certain temps?

M. MILLER : Permettez-moi de répéter que j'aimerais que viennent ici des membres de la Marine pour répondre aux questions navales. Si vous vouliez alors poser ces questions spécifiques, cela faciliterait les choses.

M. BENEDICKSON : J'allais demander au ministre, l'autre jour, relativement à la modification de la durée normale de la mission du personnel de service auprès de l'OTAN-Europe, qui a été portée de deux à trois ans, quand la durée normale de la mission a été prolongée et pour quel motif.

M. MILLER : Il s'agissait de l'Armée. L'Armée avait établi des stages de deux ans. La raison en est que, en principe, la période d'enrôlement n'est que